

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CEDEX

CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DES VÉHICULES LÉGERS

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

RÉSUMÉ

2009

Le Contrôle Technique a concerné en 2009 :

- les voitures particulières et les utilitaires légers atteignant 4 ans dans le courant de l'année 2009,
- les voitures particulières ainsi que les utilitaires légers contrôlés en 2007 dont le délai de validité du contrôle arrivait à échéance en 2009,
- les voitures particulières ou utilitaires légers de plus de 4 ans destinés à une transaction et dont le dernier contrôle datait de plus de 6 mois.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2000, les véhicules utilitaires légers doivent procéder à une visite technique complémentaire pollution dans les deux mois qui précèdent le premier anniversaire d'une visite initiale favorable.

Les visites techniques portent depuis le 1^{er} janvier 2008 sur le contrôle de 398 altérations élémentaires (dont 165 altérations soumises à prescriptions de contre-visites) regroupées en 116 points principaux constituant 10 fonctions principales du véhicule.

En 2009, **20,71** millions de contrôles dont 17,61 millions de visites techniques périodiques ont été réalisés dans les **5 411** centres de contrôle agréés (5 213 centres spécialisés et 198 centres auxiliaires). Les **17,61** millions de visites techniques périodiques réalisées se répartissent en **15,33** millions pour les voitures particulières et **2,28** millions pour les utilitaires légers.

Ces résultats traduisent une augmentation de **3,7 %** du nombre de contrôles par rapport à 2008.

En 2009, le pourcentage de voitures particulières ne présentant aucune des altérations élémentaires de la nomenclature est en augmentation par rapport à 2008. Il s'établit à **16,0%** en 2009 alors qu'il était de 15,2% en 2008.

En ce qui concerne les altérations soumises à contre-visite, le taux de prescription de contre-visites pour les voitures particulières est en diminution par rapport à 2008. Il s'établit en 2009 à **21,2%** alors qu'il était de 21,9% en 2008.

Pour les véhicules utilitaires légers, on constate également une diminution du taux de prescription de contre-visites par rapport à 2008 : il est de **25,6%** en 2009 contre 26,6% en 2008.

Pour chacune des fonctions¹, les principaux défauts motivant la prescription d'une contre-visite concernent pour l'ensemble des véhicules contrôlés en 2009 :

- La fonction IDENTIFICATION DU VÉHICULE pour 2,04% des véhicules (soit environ 359 000 véhicules)
dont :

- 1,68% pour la détérioration de la plaque d'immatriculation et/ou de sa fixation,
- 0,22% pour la présentation du véhicule en non roulant,
- 0,19% pour une non concordance de la plaque d'immatriculation avec le(s) document(s) d'identification(s),
- 0,06% pour une non conformité de couleur ou de type de caractères de la plaque d'immatriculation.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 2,24% en 2008.

- La fonction FREINAGE pour 7,62% des véhicules (soit environ 1 342 000 véhicules)
dont :

- 3,83% pour un déséquilibre important du frein de service,
- 2,04% pour une détérioration importante du flexible de frein,
- 1,90% pour une efficacité globale insuffisante des freins de stationnement,
- 0,54% pour une absence de verrouillage, de commande ou de fixation du câble ou de la tringlerie du frein de stationnement.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 8,03% en 2008.

- La fonction DIRECTION pour 2,51% des véhicules (soit environ 442 000 véhicules)
dont :

- 2,61% pour un jeu excessif et/ou une détérioration importante de la rotule ou de l'articulation de direction,
- 0,12% pour un jeu important aux braquages du volant de direction,
- 0,09% pour une détérioration importante de la biellette ou de la timonerie de direction,
- 0,05% pour une mauvaise fixation de la rotule ou de l'articulation de direction.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 2,40% en 2008.

¹ Une visite initiale est déclarée non conforme pour une fonction donnée si elle est non conforme pour au moins une des altérations soumise à l'obligation de contre-visite appartenant à cette fonction.

- La fonction VISIBILITÉ pour 1,76% des véhicules (soit environ 310 000 véhicules)

dont :

- 0,68% pour un mauvais et/ou une anomalie de fixation de l'état du rétroviseur,
- 0,62% pour fissure et/ou une visibilité insuffisante du pare-brise,
- 0,41% pour une visibilité insuffisante du rétroviseur,
- 0,11% pour un non fonctionnement ou une absence de l'essuie-glace AV.

Cela traduit une stabilité du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,75% en 2008.

- La fonction ÉCLAIRAGE, SIGNALISATION pour 9,38% des véhicules (soit environ 1 652 000 véhicules)

dont :

- 3,38% pour un réglage trop haut et/ou un faisceau non-conforme du feu de croisement,
- 2,88% pour une anomalie de fonctionnement du feu stop,
- 2,88% pour une anomalie de fonctionnement du feu de position,
- 1,53% pour une absence d'éclairage du feu de plaque AR.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 9,31% en 2008.

- La fonction LIAISONS AU SOL pour 9,50% des véhicules (soit environ 1 673 000 véhicules)

dont :

- 5,47% pour une usure importante et/ou une différence importante d'usure sur l'essieu du pneumatique,
- 4,57% pour un jeu important ou anormal de la rotule et/ou de l'articulation du demi-train AV,
- 1,59% pour une déformation ou coupure profonde des pneumatiques,
- 1,59% pour des dimensions inadaptées des pneumatiques

Cela traduit une stabilité du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 9,52% en 2008.

- La fonction STRUCTURE CARROSSERIE pour 1,12% des véhicules (soit environ 197 000 véhicules)

dont :

- 0,67% pour une ouverture impossible et/ou intempestive d'une porte latérale,
- 0,21% pour une ouverture impossible et/ou intempestive de la porte arrière ou du hayon,
- 0,20% pour une partie saillante du pare-chocs ou du bouclier,
- 0,05% pour une ouverture impossible et/ou intempestive du capot.

Cela traduit une stabilité du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,13% en 2008.

- La fonction ÉQUIPEMENTS pour 1,67% des véhicules (soit environ 294 000 véhicules)

dont :

- 0,53% pour le non fonctionnement de l'avertisseur sonore,
- 0,53% pour une détérioration importante et/ou une anomalie de fixation de la ceinture,
- 0,43% pour un mauvais fonctionnement de la ceinture,
- 0,25% pour une mauvaise fixation du siège.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,74% en 2008.

- La fonction ORGANES MÉCANIQUES pour 2,51% des véhicules (soit environ 442 000 véhicules)

dont :

- 1,04% pour une fuite importante du silencieux d'échappement,
- 0,76% pour une fuite importante de la canalisation d'échappement,
- 0,34% pour une mauvaise fixation du silencieux d'échappement.
- 0,20% pour une mauvaise fixation de la canalisation d'échappement,

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 2,62% en 2008.

- La fonction POLLUTION, NIVEAU SONORE pour 4,77% de l'ensemble des véhicules (soit environ 840 000 véhicules) réparti par motorisation en :

Véhicules Essence « non dépollués » : 8,05% des véhicules (soit environ 143 000 véhicules)

- dont :
- 3,75% pour une teneur en CO excessive des gaz d'échappement,
 - 3,39% pour un contrôle impossible de la teneur en CO : fuite importante à l'échappement,

Véhicules Essence « dépollués » : 5,70 des véhicules (soit environ 307 000 véhicules)

- dont :
- 2,40% pour une teneur en CO excessive des gaz d'échappement,
 - 2,06% pour un contrôle impossible de la teneur en CO : fuite importante à l'échappement,

Véhicules Diesel : 3,73% des véhicules (soit environ 386 000 véhicules)

- dont :
- 1,19% pour une opacité excessive des fumées d'échappement,
 - 1,11% pour un contrôle impossible de l'opacité des fumées : fuite importante à l'échappement.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 5,06% en 2008.

Les visites complémentaires

En 2009, environ **1 003 000** véhicules utilitaires légers ont été contrôlés au titre de la visite technique complémentaire. Le taux de prescription de contre-visites s'établit à **0,66%**.

Les véhicules soumis à réglementation spécifique

En 2009, environ **92 300** véhicules soumis à réglementation spécifique ont été contrôlés au titre de la visite technique périodique. Le taux de prescription de contre-visites s'établit à **11,70%**.

Le présent bilan est disponible sur le site internet : www.utac-otc.com